



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

*Les biologistes :
De précieux alliés en aménagement forestier durable*

7 novembre 2008 - Dans le cadre des consultations publiques tenues en Commission parlementaire sur le document intitulé « L'occupation du territoire forestier et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts », l'Association des biologistes du Québec a déposé et présenté son mémoire le 30 octobre dernier.

Dans son mémoire, l'Association des biologistes du Québec (ABQ) réclame une participation active des biologistes à l'aménagement durable des forêts ainsi qu'une reconnaissance d'un statut professionnel pour les biologistes du Québec.

L'ABQ appuie les intentions gouvernementales quant à l'adoption d'une stratégie d'aménagement durable des forêts, la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique ainsi que la constitution des sociétés d'aménagement. Toutefois, elle insiste sur le rôle essentiel des biologistes dans la protection et la mise en valeur du patrimoine forestier. Elle souligne, qu'encore une fois, le document soumis à la consultation n'est orienté que sur l'exploitation de la matière ligneuse et trop peu sur les autres valeurs de la forêt. Nulle part dans ce document, on ne sent une réelle volonté du gouvernement de valoriser les valeurs tels les paysages, les habitats fauniques, le récréotourisme, etc. Également, le fonds d'investissements sylvicoles ne servira qu'à financer la sylviculture intensive, alors qu'il devrait également être affecté à l'ensemble de la stratégie d'aménagement durable de la forêt. L'ABQ a soulevé certaines inquiétudes de ses membres à l'égard de l'aménagement intensif, et a réitéré que l'approche écosystémique doit prévaloir, tel que recommandé par la Commission Coulombe en 2004.

Les actions relatives au maintien et à la valorisation de la biodiversité relèvent de la compétence des biologistes. Par conséquent, leur participation devra être significative lors de l'élaboration de la stratégie d'aménagement durable des forêts et des plans d'aménagement forestier intégré, de même qu'aux divers processus de concertation. L'ABQ demande que la stratégie d'aménagement durable des forêts soit soumise à un processus d'évaluation indépendante et que l'ensemble de ces travaux soient soumis à une consultation publique. Selon l'ABQ, toutes les forêts aménagées devraient être certifiées en vertu de normes de gestion durable des forêts. L'ABQ privilégie la norme FSC (*Forest Stewardship Council*) en raison de sa reconnaissance internationale et de ses exigences élevées en matière environnementale et sociale.

L'ABQ rappelle au gouvernement qu'il est l'unique fiduciaire des ressources forestières et que, par conséquent, il doit en assurer la garde et la pérennité. Par conséquent, tout en étant favorable à la régionalisation, l'ABQ recommande que l'État établisse des balises nationales. Aussi, considérant le rôle essentiel et stratégique du Forestier en chef, lequel est présentement sous-ministre associé du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, l'ABQ recommande que cette fonction relève directement de l'Assemblée nationale afin de lui assurer sa pleine indépendance.

La réforme du régime forestier est une occasion unique pour le gouvernement du Québec de reconnaître le statut professionnel particulier des biologistes et de montrer au public sa volonté de mettre en œuvre l'aménagement forestier durable. L'ABQ demande donc au Gouvernement du Québec de s'empresse de soutenir l'incorporation des biologistes pour accompagner le virage forestier proposé.

- 30 -

Renseignements : Patrick Paré, biologiste, M.Sc.
Vice-président aux communications
Association des biologistes du Québec
Téléphone : (450) 372-9113 poste 2174
www.abq.qc.ca
www.incorporation-abqamq.ca